



REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE  
30 MARS 2026  
ARRIVÉ

Mairie de  
**Pressagny l'Orgueilleux**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 mars 2026 à 19h00** - Date de convocation : **16 mars 2026**  
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme LE LAN-LE LUYER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

**Membres présents à la séance** : Mmes, Mrs, MAINGUY, ANDRIEUX, BIOULAYGUES, CARRIER, GRASSAT, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, LONGIN, MAGNAUDEIX, PAQUET, PERSIL, POUJOLY, TRESGOTS, WECKSTEIN

**Membres absents** :

**Délibération – Création et composition de la Commission des Marchés – DL – 22/2026**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles relatifs aux **marchés publics**,

Considérant la nécessité d'organiser le contrôle et le suivi des **procédures de passation des marchés publics et délégations de service public**,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- 1. De créer une Commission des Marchés** pour la durée du mandat municipal.
- 2. De fixer la composition de cette commission** comme suit :

- Président:

M. Pascal MAINGUY, le Maire

- Membres titulaires :
- Mme Marie-Madeleine MAGNAUDEIX
- M. Albert PARSIL
- M. Jean-Noël TRESGOTS
- Mme Fanny BIOULAYGUES
- Mme Chantal ANDRIEUX

La Commission des Marchés sera chargée de :

- Étudier et examiner les dossiers de consultation des entreprises.
- Donner un avis sur le choix des candidats et des offres.
- Veiller au respect de la réglementation applicable aux marchés publics.
- Proposer au conseil municipal l'attribution des marchés.

Les membres de la commission exerceront leur fonction **conformément aux règles de transparence, impartialité et probité**, prévues par la charte de l' élu local.

La présente délibération sera transmise au **secrétaire de mairie** pour application.

Fait et délibéré en séance publique,

**Vote : unanimité**

Le Maire, Pascal MAINGUY

